



# FEEL MINING

## CGV B2C

Mai 2024

### MENTIONS LEGALES

FEEL MINING est un service en ligne développé par BLOCKCHAIN PROCESS SECURITY SAS, une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 835 275 090, domicilié 29 boulevard de l'Europe, 38170 SEYSSINET-PARISSET, France (la « **Société** »).

La Société est enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Prestataire de Services sur Actifs Numériques (« **PSAN** ») pour les activités de conservation d'actifs numériques, et d'achat/vente d'actifs numériques contre monnaies ayant cours légal, sous le numéro **E2021-022**.

La Directrice de la publication est Madame Chloé Desenfans.

Contact : [contact@feel-mining.com](mailto:contact@feel-mining.com)

Le site Internet est principalement hébergé par SCALEWAY, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 433 115 904, dont le siège social est situé 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France



## TABLE DES MATIERES

<b>MENTIONS LEGALES</b>	<b>1</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>2</b>
<b>1. Préambule</b>	<b>4</b>
<b>2. Définitions</b>	<b>4</b>
<b>3. Objet</b>	<b>6</b>
<b>4. Acceptation et modification</b>	<b>6</b>
4.1. Acceptation	6
4.2. Modification des CGV	7
<b>5. Acceptation des risques inhérents aux Services</b>	<b>7</b>
<b>6. Comptes</b>	<b>8</b>
6.1. Création d'un Compte Client	8
6.2. Création d'un Compte de Paiement	9
6.3. Sécurité des Comptes	9
6.4. Blocage, clôture et gel des avoirs	10
<b>7. Produits et Services</b>	<b>11</b>
7.1. Modalités d'achat	11
7.2. Services	12
7.3. Produits	12
7.4. Types d'actifs numériques	12
7.5. Ordres	12
7.6. Mandat	13
7.7. Plateforme	13
7.8. Modifications des Produits et Services	13
<b>8. Tarification et Rémunération de la Plateforme</b>	<b>14</b>
<b>9. Droit de rétractation</b>	<b>14</b>
<b>10. Responsabilité des Parties</b>	<b>15</b>
10.1. Responsabilité du Client	15
10.2. Responsabilité de la Société	15
<b>11. Durée, suspension et résiliation</b>	<b>16</b>
11.1. Durée	16
11.2. Suspension de l'accès aux Services	16
11.3. Résiliation	18
11.3.1. Résiliation à l'initiative du Client	18
11.3.2. Résiliation à l'initiative de la Société	18
11.3.3. Conséquences de la résiliation ou de la fin des CGV	18
<b>12. Propriété intellectuelle</b>	<b>19</b>
<b>13. Assistance</b>	<b>19</b>
<b>14. Non-renonciation</b>	<b>19</b>
<b>15. Changement de contrôle</b>	<b>19</b>
<b>16. Droit applicable et juridiction compétente</b>	<b>19</b>



16.1. Droit applicable	19
16.2. Résolution amiable	19
16.3. Jurisdiction compétente	20



## 1. Préambule

1. La Société exerce une activité de vente de Produits et de fourniture de Services relatifs à des Actifs Numériques, communément désignés « crypto-monnaies ».
2. A cet égard, la Société est enregistrée en tant que PSAN auprès de l'Autorité des Marchés Financiers française sous le numéro E2021-022. Il est possible de vérifier à tout moment l'enregistrement PSAN de la Société sur le site [amf-france.org](https://www.amf-france.org).
3. Le Client est une personne physique n'agissant à des fins professionnelles ayant choisi de recourir à des placements et services sur Actifs Numériques.
4. Dans ce contexte, le Client a souhaité bénéficier des Produits et Services proposés par la Société.

## 2. Définitions

5. Sauf précision contraire et sans préjudice des autres définitions figurant dans les CGV, les termes et expressions ci-après définis auront, toutes les fois qu'ils débiteront par une majuscule dans le présent accord, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin, la signification qui leur est donnée ci-après :

<b>Actif Numérique</b>	désigne un ou plusieurs actifs numériques au sens de l'article L.54-10-1 du Code monétaire et financier.
<b>Annexe</b>	désigne une (ou plusieurs) annexe(s) des CGV B2C, lesquelles contiennent la description des Services sur Actifs Numériques fournis par la Société ainsi que les Conditions Particulières y afférent.
<b>Client</b>	désigne toute personne physique titulaire d'un Compte.
<b>Compte</b>	désigne, ensemble, le Compte Client et le Compte de Paiement.
<b>Compte Client</b>	désigne l'espace numérique dédié et individualisé d'un Client permettant l'accès à la Plateforme et aux Produits et Services.
<b>Compte de Paiement</b>	désigne le compte de paiement sur la Plateforme, fourni par la Société agissant en qualité d'agent de PSP.
<b>Conditions Générales de Vente ou CGV</b>	désigne les présentes conditions générales de vente et d'utilisation des Produits et Services Feel Mining.
<b>Conditions Particulières ou CP</b>	désigne les conditions particulières d'un Produit ou d'un Service Feel Mining, lesquelles sont prévues par les Annexes des CGV.
<b>Contrat</b>	désigne le contrat-cadre de services de paiement signé entre les Utilisateurs et la Société agissant en tant que PSP.



<b>Fournisseur de Liquidité</b>	désigne un prestataire de service tiers assurant la fourniture de liquidités en Actifs Numériques à la Société.
<b>LCB-FT</b>	désigne les obligations prévues par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme auxquelles la Société est assujettie.
<b>Ordre</b>	désigne le consentement d'un Client à l'exécution d'une Transaction.
<b>Partenaires</b>	désigne les prestataires de services accompagnant la Société dans l'accomplissement de ses obligations en matière de LBC-FT, incluant : <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Ubble</a> pour le KYC et la vérification de l'identité des Utilisateurs;</li><li>- <a href="#">Fireblocks</a> pour la fourniture d'une infrastructure technique de conservation d'actifs numériques (hot wallet) ;</li><li>- <a href="#">Ledger</a> pour la fourniture d'une infrastructure technique de conservation d'actifs numériques (cold wallet).</li></ul>
<b>Parties</b>	désigne la Société et les Utilisateurs ou les Clients.
<b>Plateforme</b>	désigne le site internet <a href="https://feel-mining.com">feel-mining.com</a> y compris tous ses sous-domaines, et tout site Internet sur lequel les Produits et Services sont disponibles.
<b>Portefeuille Externe</b>	désigne le portefeuille personnel non-hébergé et personnel du Client contenant les Actifs Numériques du Client, n'étant pas détenu par la Société mais identifié comme disponible pour recevoir des dépôts.
<b>Portefeuille Interne</b>	désigne le portefeuille <i>custodial</i> contenant les Actifs Numériques du Client, conservé hébergé par la Société pour le compte du Client.
<b>Prestataire de Services de Paiement ou PSP</b>	désigne le prestataire de services de paiement (établissement financier) Trezor, agréé par les autorités compétentes françaises en tant que PSP, qui a désigné la Société comme agent et qui ouvre les Comptes de Paiement au nom des Clients.
<b>Produits</b>	désigne les produits vendus par la Société sur la Plateforme, tels que définis à la Section 7 et dont les CP sont prévues dans les annexes des CGV.
<b>Services</b>	désigne les services fournis par la Société, incluant la fourniture de la Plateforme, les services sur actifs numériques ainsi que les services visés dans les Annexes.
<b>Tiers</b>	désigne toute personne, physique ou morale, en dehors de la Société et des Utilisateurs/Clients.
<b>Transaction</b>	désigne l'action de transférer, convertir ou retirer des fonds vers ou depuis un Compte de Paiement, un Portefeuille Interne, un Portefeuille Externe et/ou un compte bancaire.
<b>Utilisateur</b>	désigne toute personne physique ou morale accédant à la Plateforme sans être Client.



### **3. Objet**

6. Les présentes CGV ont pour objet de régir les conditions générales de vente des Produits et Services vendus et fournis par la Société à des clients ayant la qualité de consommateurs, les conditions d'utilisation de la Plateforme, ainsi que les droits et obligations de la Société, du Client et de l'Utilisateur dans ce cadre.
7. Les Annexes ainsi que les Conditions Particulières attachées aux Services en font partie intégrante.
8. En conséquence, l'Utilisateur est invité, (i) lors de la création de son Compte Client et / ou lors de sa première connexion, à lire attentivement l'intégralité des CGV, y compris les Annexes et (ii) lors de la souscription d'un Produit ou d'un Service, à lire attentivement le corps des CGV et l'Annexe contenant les Conditions Particulières relatives au Produit ou Service auquel il souscrit.

### **4. Acceptation et modification**

#### **4.1. Acceptation**

9. Lors de sa première connexion et de la création de son Compte Client, l'Utilisateur matérialise son consentement aux CGV lorsqu'il coche la case correspondante apparaissant sur la Plateforme.
10. A la suite de la création de son Compte, les CGV sont remises au Client sur support durable au sein de son espace personnel dans des conditions permanentes d'accessibilité.
11. Les présentes CGV constituent un accord juridiquement contraignant entre la Société et le Client. Ce dernier reconnaît les avoir lues attentivement, comprises et acceptées dans leur intégralité.
12. L'acceptation des présentes CGV est nécessairement pleine et entière. Toute adhésion sous certaines réserves est considérée comme nulle et non avenue. Les présentes CGV régissent l'ouverture d'un Compte Client au nom de chaque Utilisateur et s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute utilisation des Services et commandes de Produits proposés sur la Plateforme. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes CGV ne pourra pas accéder aux Services ni commander des Produits.
13. Chaque Utilisateur reconnaît avoir, dans son pays, la capacité de contracter et de s'abonner à la Plateforme et déclare avoir lu et accepté sans restriction ni réserve les CGV. L'acceptation est matérialisée par une case à cocher lors de la création d'un Compte Client sur la Plateforme.
14. En tant qu'agent PSP de Treezor, au sens des articles L.523-1 et suivants du code monétaire et financier, la Société fournit des services de paiement au nom et pour le compte de Treezor. Tout Client qui a recours au Compte de Paiement, reconnaît et accepte le Contrat, lequel régit la fourniture de services de paiement au Client.



## 4.2. Modification des CGV

15. Pour améliorer son fonctionnement et sa qualité, la Société peut faire évoluer les caractéristiques et les fonctionnalités de la Plateforme.
16. La Société peut modifier unilatéralement les CGV concernant les aspects techniques de la Plateforme dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de la qualité et que les caractéristiques auxquelles le Client a subordonné son engagement ont pu figurer dans les CGV.
17. Les Utilisateurs seront informés des modifications par tout moyen (ex : par email) dans un délai de 14 (quatorze) jours préalablement à l'entrée en vigueur de la nouvelle version.
18. En cas de modification substantielle des CGV, les Utilisateurs seront invités à accepter la nouvelle version sur la Plateforme.

## 5. Acceptation des risques inhérents aux Services

19. En acceptant les présentes CGV le Client est conscient que les Produits et Services proposés par la Société sont relatifs au secteur des actifs numériques et en lien direct avec la technologie *blockchain*, ce qui entraîne plusieurs conséquences.
20. **Risque économique.** D'une part, les Clients sont conscients des risques économiques liés aux Services offerts. Ils reconnaissent à ce titre que les marchés d'actifs numériques sont décentralisés et non réglementés et que les Services ne conviennent pas à de nombreux investisseurs et représentent un niveau élevé de risque de perte de capital notamment lié à l'extrême volatilité des marchés.
21. Par conséquent, bien que le risque de perte ne dépasse pas le montant investi, les Clients s'engagent à ne pas investir des fonds qu'ils ne peuvent pas se permettre de perdre. Par ailleurs, ils reconnaissent comprendre que les performances passées ne sont en aucun cas une indication des performances futures qui peuvent varier aussi bien à la hausse qu'à la baisse.
22. **Risque technologique.** D'autre part, les Clients sont conscients des risques technologiques liés aux Produits et Services offerts, y compris, les risques liés à une erreur ou une défaillance de sécurité, associée ou non à la blockchain, pouvant entraîner une perte de données ou encore d'accès aux actifs numériques conservés.
23. La Société fait ses meilleurs efforts pour fournir toutes les informations pertinentes relatives à la compréhension, la souscription, au fonctionnement et à l'utilisation des Produits et Services proposés. Dans ce cadre, elle met à la disposition des Utilisateurs une foire aux questions accessible à l'adresse suivante : [feel-mining.com/foire-aux-questions](https://feel-mining.com/foire-aux-questions)
24. Enfin, si la Société s'efforce de donner accès sur sa Plateforme à un contenu juste et précis, elle ne garantit pas l'exhaustivité de celle-ci. Dès lors, le Client reconnaît avoir effectué des recherches personnelles avant de souscrire à l'un quelconque des Services et s'être informé sur les risques inhérents à leur utilisation.



25. Toute information, renseignement, description, statistique, donnée, y compris les indicateurs de performances, sont fournis aux utilisateurs à titre purement indicatif. Rien sur la Plateforme ne pourra être interprété comme une recommandation à réaliser une action quelconque.

## 6. Comptes

26. Afin de bénéficier des Services ou d'acquérir des Produits et sous réserve de leur éligibilité, l'Utilisateur peut ouvrir un Compte Client et un Compte de Paiement, (collectivement les "**Comptes**").
27. Sauf autorisation spécifique, les Utilisateurs ne peuvent pas créer plusieurs Comptes Clients.
28. Les Comptes sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, excepté en cas d'opérations de maintenance ou de mises à jour.

### 6.1. Création d'un Compte Client

29. **Création.** Pour utiliser la Plateforme et avoir accès à un Compte de Paiement (tel que décrit ci-dessous), l'Utilisateur est invité à créer un Compte Client personnel et unique en :
- renseignant son adresse e-mail ;
  - choisissant un mot de passe (solide) ;
  - se conformant aux exigences de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (exigences LCB-FT) ;
  - acceptant les présentes CGV et les CP applicables.
30. Les Utilisateurs sont informés que l'ouverture d'un Compte est soumise à des exigences d'identification LCB-FT, éventuellement par l'intermédiaire d'un Partenaire. La Société peut refuser l'ouverture d'un Compte pour toute raison légale, sans justification. Le cas échéant, ce refus ne donnera lieu à aucun dommages et intérêts.
31. Les Utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes et précises s'agissant de leur état civil et de leurs coordonnées.
32. L'Utilisateur est invité à compléter son profil personnel en renseignant notamment les informations suivantes :
- genre ;
  - prénom et nom de famille ;
  - nationalité ;
  - date, ville et pays de naissance ;
  - email ;
  - secteur d'activité / profession ;
  - informations sur le patrimoine et les revenus ;





- numéro de téléphone.

33. L'Utilisateur est également invité à indiquer s'il/elle est :

- une personne politiquement exposée ;
- un citoyen des Etats-Unis d'Amérique ;
- un résident fiscal français.

34. L'Utilisateur est ensuite invité à créer un compte auprès du [Partenaire](#) de la Société afin d'envoyer ses données personnelles de manière sécurisée. Dans ce cadre, l'Utilisateur doit notamment fournir une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de séjour ou passeport).

35. Afin d'accéder à un niveau de vérification supplémentaire et ainsi bénéficier de limites de d'achats étendues, l'Utilisateur est invité à transmettre son justificatif de domicile et/ou son justificatif de revenus depuis son Compte Client.

## 6.2. Création d'un Compte de Paiement

36. Pour bénéficier de certains Services disponibles sur la Plateforme et sous réserve de son éligibilité, un Compte de Paiement détenu par le PSP et enregistré dans ses registres est ouvert au nom de chaque Client.

37. La première alimentation du Compte de Paiement ne peut être effectuée qu'en Euros par virement SEPA à partir d'un compte bancaire au nom du Client titulaire du Compte, situé dans l'UE ou l'EEE.

38. Toute instruction reçue en dehors des Jours Ouvrables sera traitée le Jour Ouvrable suivant.

39. Les Clients doivent se conformer à la procédure relative à l'ouverture et au fonctionnement du Compte de Paiement telle que décrite dans le Contrat.

40. Les Clients acceptent de communiquer à la Société toutes les données requises par le PSP.

41. Pour des raisons de sécurité, la Société peut refuser ou annuler l'enregistrement d'un moyen de paiement utilisé par le Client.

## 6.3. Sécurité des Comptes

42. L'accès et l'utilisation de la Plateforme est exclusivement réservé à l'Utilisateur dûment autorisé par le Client. Le Client comprend et accepte que l'Utilisateur est responsable de l'accès et de l'utilisation et doit faire un usage strictement personnel de ses informations de connexion (identifiant, mot de passe) aux Comptes et à la Plateforme.

43. Le Client ou l'Utilisateur ne doit en aucun cas divulguer ses informations de connexion. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'accès à l'identifiant et au mot de passe de ses Comptes. Le Client doit mettre en place un moyen d'authentification à deux facteurs.



44. Le Client est responsable des agissements de toute personne utilisant son Compte, y compris sans accord préalable. Le Client s'engage à signaler toute utilisation frauduleuse de son Compte, de son identifiant ou de son mot de passe à [contact@feel-mining.com](mailto:contact@feel-mining.com) dans les meilleurs délais.
45. S'il a des raisons de croire que ses données de connexion ont été perdues, volées, détournées ou compromises d'une quelconque manière, ou en cas d'utilisation non autorisée de la Plateforme, le Client doit immédiatement le notifier à la Société par courrier électronique à [contact@feel-mining.com](mailto:contact@feel-mining.com). En l'absence d'une telle notification, toute utilisation de la Plateforme ou des Services est réputée avoir été faite par le Client.
46. Dans une telle situation et / ou en présence d'une menace potentielle ou avérée pour la sécurité ou la confidentialité des données du Client, le Client autorise la Société à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher tout accès non-autorisé (par exemple, réinitialiser le mot de passe et l'identifiant ou suspendre l'accès à la Plateforme).
47. Le Client déclare expressément que l'Utilisateur dispose de la capacité et/ou avoir reçu les autorisations requises pour acquérir des Produits ou utiliser les Services fournis par la Société et garantit la Société contre toute responsabilité du fait d'une fausse déclaration.
48. La Société ne saurait être responsable des erreurs contenues dans les informations de l'Utilisateur, de la perte ou du vol d'un mot de passe par l'Utilisateur, ni de l'usurpation de Compte qui en résulte.

#### 6.4. Blocage, clôture et gel des avoirs

49. **Blocage.** La Société se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de bloquer temporairement un Compte, incluant, mais sans s'y limiter, les cas suivants :
  - Le Client contrevient à l'une des stipulations des présentes CGV et/ou des CP;
  - La Société constate que les informations d'identification fournies par le Client dans le cadre des obligations de LCB-FT auxquels la Société est soumise sont mensongères ou incomplètes ;
  - Le Client en fait la demande à la suite de la perte ou du vol de son mot de passe ou en cas de suspicion d'activités frauduleuses (notamment en cas d'usurpation d'identité) ;
  - Le Client est suspecté de fraude ou enfreint de quelque manière que ce soit les exigences en matière de LCB-FT.
50. Dans de tels cas, la Société se réserve le droit d'appliquer des pénalités et des frais de gestion au Client et/ou de réclamer des dommages et intérêts au Client.
51. Les Clients concernés par le blocage seront notifiés de la mesure sans délai et par tous moyens. Le blocage du Compte ne donnera lieu à aucun dommages et intérêts au bénéfice du Client.
52. Le blocage d'un Compte Client entraînera automatiquement le blocage du Compte de Paiement appartenant au même Client.



53. La réactivation du Compte pourra être subordonnée à la transmission par le Client de documents additionnels.
54. **Clôture du Compte.** Le Client peut à tout moment solliciter la clôture de son Compte par ticket à l'adresse <https://feel-mining.com/ticket>, sous réserve de toute disposition contradictoire dans le cadre de la souscription de certains Produits et Services.
55. La clôture du Compte entraîne de manière irréversible la suppression des données du Client, sous réserve de la conservation des données et des informations requises par la réglementation LCB-FT, en application de l'article L.561-12 du code monétaire et financier.
56. La Société se réserve le droit de suspendre ou de clôturer un Compte en cas de violation particulièrement grave des présentes CGV et/ou des CP ou en cas de risques avérés de blanchiment ou de financement du terrorisme.
57. La Société ne peut être tenue responsable, en toutes circonstances, de la perte de données ou d'Actifs Numériques résultant de la clôture du Compte du Client.
58. **Gel des avoirs.** En application des mesures de LCB-FT mises en œuvre par la Société, les fonds du Compte de Paiement peuvent être gelés en cas d'inscription du Client sur les listes de sanction.
59. Dès que la mesure de gel des avoirs est abrogée, annulée ou suspendue par une autorité ou une juridiction compétente, ou lorsqu'elle a expiré, la Société lève toutes les restrictions appliquées aux avoirs du Client concerné et met en œuvre les mesures de vigilance appropriées.

## 7. Produits et Services

### 7.1. Modalités d'achat

60. Le Client qui souhaite acheter un/des Produit(s) ou souscrire à un/des Service(s) doit le(s) sélectionner directement sur la Plateforme pour être ajouté(s) à son « panier », puis valider ce dernier et payer le prix mentionné (la « **Commande** »).
61. À la suite du paiement par le Client, la Société lui transmet par mail, à l'adresse renseignée lors de l'inscription, un récapitulatif de la commande et la facture correspondante.
62. La Société se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute Commande en cas de fonds insuffisants du Client ou d'existence d'un litige entre la Société et le Client concernant le paiement d'une Commande antérieure.
63. En cas d'indisponibilité d'un Service ou d'un Produit après paiement de la Commande par le Client, la Société informera le Client dans les meilleurs délais afin d'annuler la Commande et de rembourser le paiement.



## 7.2. Services

64. Sous réserve de la création d'un Compte Client validé selon les conditions précisées à la Section 6, la Société offre à ses Clients les Services suivants dont les Conditions Particulières sont détaillées dans les Annexes correspondantes :
- la location de puissance de calcul partagée (*cloud mining*) (Annexe 1) ;
  - l'exécution d'ordres de transfert des actifs-numériques des Clients aux fins de leur mise à disposition sur des protocoles de finance décentralisée et du *staking* d'Actifs Numériques (Annexe 2) ;
  - l'achat et la vente d'Actifs Numériques en monnaies ayant cours légal (Annexe 3) ;
  - L'achat de "packs" d'Actifs Numériques" (Annexe 4).

## 7.3. Produits

65. Sous réserve de la création d'un Compte Client validé selon les conditions précisées à la Section 6, la Société offre à ses Clients les Produits suivants dont les Conditions Particulières sont détaillées dans les Annexes correspondantes :
- le matériel informatique destiné au minage d'actifs numériques (Annexe 5) ;
  - l'hébergement international du matériel de minage dans une ferme de minage (Annexe 6).
  - les portefeuilles physiques de conservation d'Actifs Numériques (Annexe 7).

## 7.4. Types d'actifs numériques

66. La liste des actifs numériques disponibles sur la Plateforme est accessible sur le site [Feel-mining.com](https://feel-mining.com), dans la rubrique " Acheter des crypto-monnaies".

## 7.5. Ordres

67. Chaque Ordre doit contenir les informations pertinentes mentionnées ci-dessus. La Société ne saurait être responsable si les détails fournis par le Client sont incorrects ou ne sont pas mis à jour.
68. La Société se réserve le droit de refuser une Transaction qui ne respecterait pas les exigences LCB-FT.
69. La Société se réserve le droit d'annuler une Transaction si le transfert par carte bancaire ou par virement SEPA est rejeté ou annulé par l'émetteur de la carte.
70. Il incombe au Client de garantir que ses retraits en monnaie euro sont effectués vers un compte bancaire actif, dont il est l'unique titulaire. En cas d'anomalies de virement SEPA telles que des rejets, la clôture du compte du destinataire, une erreur dans le nom du titulaire, ou l'utilisation d'une devise euro non acceptée, des frais de 2€ seront prélevés directement depuis son Compte.



71. Les Transactions sont soumises à l'accord préalable du Client concerné. En l'absence d'un tel consentement, la Transaction sera considérée comme non autorisée.
72. Le Client peut annuler son Ordre tant qu'il n'est pas irrévocable conformément aux dispositions de l'article L. 133-8 du code monétaire et financier. Le consentement donné à l'exécution d'une série de Transactions. Le cas échéant, toute Transaction postérieure au retrait du consentement sera considérée comme non autorisée.
73. Le consentement donné par le Client à des Transactions récurrentes peut être retiré au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'échéance de la Transaction.
74. Les Clients qui souhaitent contester une Transaction qu'ils n'ont pas autorisée doivent contacter la Société à l'adresse [contact@feel-mining.com](mailto:contact@feel-mining.com) dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de l'anomalie et au plus tard dans les treize (13) mois suivant l'enregistrement de la Transaction. Avant cette notification, en cas de Transaction non autorisée résultant de la perte ou du vol de l'instrument de paiement, le payeur supportera les pertes liées à l'utilisation de cet instrument.
75. **Limitations des montants.** Des limites ou des blocages de Transactions peuvent être activés à tout moment par la Société en cas de risque de fraude. Toute Transaction susceptible de dépasser les limites applicables sera automatiquement rejetée par la Société.

## 7.6. Mandat

76. Le Client donne mandat à la Société d'exécuter en son nom et pour son compte un ou plusieurs Ordres ou instructions de transferts d'Actifs Numériques dans le cadre des Services auxquels il souscrit.
77. Le Client donne également mandat à la Société d'agir en son nom et pour son compte afin de (i) transférer des Actifs Numériques sur des protocoles de finance décentralisée, (ii) transférer des Actifs Numériques à des intermédiaires que la Société aura sélectionnés, (iii) convertir certains Actifs Numériques dans d'autres Actifs Numériques.

## 7.7. Plateforme

78. La fourniture des Services inclut l'accès à la Plateforme, laquelle permet notamment au Client d'avoir une vue unifiée sur (i) l'intégralité des montants en Actifs Numériques et en euros détenus dans son Portefeuille Interne, (ii) les contrats et commandes en cours, (iii) l'historique des opérations réalisées.

## 7.8. Modifications des Produits et Services

79. La Société peut modifier à tout moment la liste des Produits et Services proposés, notamment pour des raisons légales ou de sécurité, mais également sans motif.
80. En particulier, la liste des Actifs Numériques proposés par la Société, disponible sur la Plateforme, est susceptible d'évoluer à tout moment, sans préavis. La Société peut également cesser de fournir un Service sur un ou plusieurs Actifs Numériques donnés.



81. Dans un tel cas, la Société mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour que les Clients puissent retirer leurs Actifs Numériques vers un Portefeuille Externe, les convertir contre d'autres Actifs Numériques toujours supportés par les Services, ou les vendre contre des euros.
82. La modification des Produits et Services ne donnera lieu à aucune indemnisation au bénéfice des Clients.

## 8. Tarification et Rémunération de la Plateforme

83. **Frais.** Le Client s'engage à s'acquitter des frais affichés sur la page "[Offres et frais](#)" de la Plateforme de la Société, au moment de la souscription des Services.
84. **Prix des Actifs Numériques.** Le prix des Actifs Numériques est déterminé lors de l'exécution de la Transaction, en fonction du prix du marché.
85. Les prix affichés correspondent à la livraison du Produit ou à l'exécution du Service hors éventuels frais de transport, droits et taxes indirectes indues en cas de livraison hors de l'Union Européenne ainsi que les frais de réseau *blockchain*, le cas échéant.
86. Lors de la confirmation de la Commande, et après validation du panier, le prix affiché est le prix définitif comprenant le prix des Produits ou Services, incluant la TVA ainsi que tous les frais annexes relatifs notamment au transport, à l'emballage ou à la manutention.
87. Sauf stipulation contraire, les paiements à échéance font l'objet de prélèvement bancaire automatique ou de retenue sur les revenus en Actifs Numériques générés par le Client.
88. La Société informe le Client que lors d'un paiement en Actifs Numériques, les frais de transaction prélevés par le réseau *blockchain* et, le cas échéant, les frais de tiers comme certains portefeuilles ou logiciels utilisés par le Client, sont à sa charge. Les frais de conversion des Actifs Numériques en Euros sont également à la charge Client, la Société ne récupérant que le prix fixé en euros du Service ou du Produit.
89. **Prix affiché.** Le Client devra en principe s'acquitter du prix affiché sur le Site de la Société. En cas d'erreur manifeste sur l'affichage du prix, la Société ne pourra être tenue du prix indiqué par erreur. Elle pourra annuler la vente en (i) remboursant le Client du prix acquitté et (ii) refusant de transmettre ou en prélevant les Actifs Numériques achetés au prix affiché par erreur.

## 9. Droit de rétractation

90. Tout Client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole sera identifié comme consommateur au sens de l'article liminaire du code de la consommation.
91. Le droit de rétractation du consommateur prévu par l'article L.221-18 du code de la consommation ne peut être exercé dans le cadre (i) de la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support physique, et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ; ou (ii) de la



fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation (article L. 221-28 du code de la consommation).

92. En conséquence, en acceptant les présentes CGV, le Client déclare expressément renoncer à son droit de rétractation, préalablement à l'exécution des Services.

## **10. Responsabilité des Parties**

### **10.1. Responsabilité du Client**

93. Les Clients garantissent la Société contre tout manquement excédant le risque prévisible, contre toute utilisation frauduleuse ou de mauvaise foi des Produits et des Services, et contre toute erreur de montant envoyé sur leur Compte de Paiement et/ou leur Portefeuille Interne.
94. Le Client garantit à la société qu'il est le seul propriétaire des Portefeuilles Externes utilisés lors de ses opérations de dépôt et de retrait d'Actifs Numériques.
95. Les Clients s'engagent à indemniser, défendre et garantir la Société contre toute réclamation contre la Société découlant de l'utilisation des Services et des Produits faite par le Client.
96. Les Clients s'engagent en outre à indemniser et à dégager la Société de toute responsabilité, perte, dommages, coûts, réclamations et/ou dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat, que la Société pourrait encourir ou devoir payer en raison de telles réclamations.

### **10.2. Responsabilité de la Société**

97. La Société s'engage à exécuter ses obligations avec le soin normalement attendu d'un professionnel du même secteur d'activité et à respecter les usages professionnels en vigueur. Toutefois, la Société ne peut être tenue qu'à une obligation de moyens.
98. Les Services sont fournis « en l'état », à l'exclusion de toute garantie quelle qu'elle soit. La Société décline toute responsabilité et toute obligation d'indemniser quelque personne que ce soit pour une perte ou un dommage causé par un Client ou par un Tiers.
99. La Société ne garantit pas un accès continu et ininterrompu aux Services. Par conséquent, elle ne peut être tenue responsable pour tout acte ou omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations en relation avec le dommage ou la perte subie directement ou indirectement par le Client résultant de facteurs échappant au contrôle raisonnable de la Société.
100. En outre, la responsabilité de la Société sera écartée en cas de tout préjudice :
- de refus d'un virement bancaire ;
  - d'une utilisation inhabituelle ou illégale des Services ;
  - d'un manquement délibéré ou d'une négligence grave d'un Client à ses obligations ou de toute faute de sa part ;



- des pannes ou dysfonctionnements des Services qui ne sont pas de la responsabilité de la Société ;
- de cyberattaques ;
- de dommages indirects qui pourraient résulter des Services fournis par la Société, tels que l'action dirigée par un Tiers contre un Client, le préjudice commercial, la perte de clientèle, le trouble commercial, le manque à gagner, la perte de données n'étant pas imputable à la Société, la perte d'image de marque subie par un Client ou par un Tiers ;
- de tout cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du code civil ou tout événement indépendant de la volonté de la Société mais aussi toute mesure prise ou législation adoptée par les autorités françaises ou étrangères.

101. Ainsi, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée que si les Clients prouvent que (i) la Société a agi de manière fautive et intentionnelle et (ii) exclusivement si ce comportement lui a causé un préjudice certain, personnel, direct et raisonnablement prévisible, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

102. Si la Société est responsable d'une Transaction mal exécutée, la Société restituera sans délai le montant correspondant au Client et rétablira le Compte débité dans la position qui aurait été la sienne si la Transaction mal gérée n'avait pas eu lieu.

103. Néanmoins, sous réserve des clauses limitatives exposées ci-dessus, la Société assume l'entière responsabilité des services fournis par l'intermédiaire de Partenaires, comme si elle les fournissait directement elle-même, qu'ils s'agissent de solutions techniques (ex une solution de conservation) ou de services lui permettant de remplir ses obligations légales en tant que PSAN (ex la vérification de l'identité des clients de la création d'un compte). Notamment, une défaillance ou un manquement d'un prestataire de sous-conservation ne saurait en aucun cas soustraire la Société de sa responsabilité envers ses Clients pour la conservation de leurs actifs.

104. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Société serait retenue, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, la responsabilité de la Société sera expressément limitée et ne pourra excéder 100% de la rémunération payée par le Client à la Société en contrepartie des Services au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'incident.

## **11. Durée, suspension et résiliation**

### **11.1. Durée**

105. Les CGV sont conclues pour une durée indéterminée à compter de leur acceptation.

### **11.2. Suspension de l'accès aux Services**

106. L'exécution des CGV ainsi que l'accès aux Comptes et la fourniture des Services peut être interrompue à tout moment par la Société en particulier en présence de l'une des situations visées à l'article 6.4 et dans l'une des situations suivantes:





- d'obligation légale, réglementaire, décision de justice, injonction ou toute demande administrative fondée à suspendre les Services immédiatement ;
- d'interférence pouvant créer un dommage ou une dégradation des équipements de la Société ou de tiers ;
- de modifications de toute nature sur les Produits acquis par le Client ;
- de retard de paiement d'une facture supérieure à trente (30) jours calendaires ;
- de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- de refus du Client de fournir les informations demandées par la Société dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- de détention d'une pluralité de comptes par un même Client ;
- de comportement frauduleux du Client, y compris l'atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de la Société ou le détournement de l'utilisation des Services à des fins autres que celles énoncées dans le contrat ;
- de procédure de faillite, de restructuration, de liquidation, de dissolution ou d'une procédure similaire à l'encontre du Client.

107. La Société pourra également interrompre l'accès à tout ou partie des Services :

- en cas d'événements exceptionnels affectant substantiellement le marché des actifs numériques ;
- pour permettre des réparations, des opérations de maintenance ou d'amélioration des fonctionnalités ;
- en cas de suspicion de tentative de piratage, de détournement de fonds ou de tout autre risque de dommage ;
- sur demande ou instruction de personnes autorisées ou d'autorités compétentes.

108. La Société ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant de telles suspensions. Dès la reprise normale du service, la Société s'efforcera raisonnablement de traiter les Transactions en cours dans les meilleurs délais.

109. Durant la période de suspension ou de blocage dans les conditions du présent article, le Client reste redevable de l'ensemble des frais qui lui incombent et ne pourra accéder, le cas échéant, à ses revenus en Actifs Numériques générés par le Service.



## 11.3. Résiliation

### 11.3.1. Résiliation à l'initiative du Client

110. Le Client est libre de résilier les CGV à tout moment. Pour ce faire, il peut utiliser les fonctionnalités correspondantes sur la Plateforme et / ou envoyer un email à [contact@feel-mining.com](mailto:contact@feel-mining.com).
111. Les CGV seront par ailleurs résiliées de plein droit lorsque le Client aura entamé la procédure de suppression de son Compte.

### 11.3.2. Résiliation à l'initiative de la Société

112. La Société pourra résilier les CGV (i) en cas de manquements répétés à une ou plusieurs stipulations des CGV ou (ii) en cas de manquement grave ou de manquement à une obligation essentielle au titre des CGV.
113. En outre, si la Société cesse ses activités ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité et que la procédure n'est pas close dans les quatre-vingt-dix (90) jours, la Société peut mettre fin à ses Services.

### 11.3.3. Conséquences de la résiliation ou de la fin des CGV

114. La fin de la relation contractuelle entre la Société et le Client en application des présentes CGV entraînera la clôture du Compte. La clôture d'un Compte ne peut donner lieu à aucune indemnisation, quel que soit le préjudice causé par la clôture de ce Compte. Sauf accord exprès de la Société, le Client dont le Compte a été clôturé par la Société n'est pas autorisé à en ouvrir un autre. Tout Compte ouvert en violation de cette disposition pourra être immédiatement clôturé par la Société sans préavis.
115. À la date de résiliation, tous les droits du Client en vertu des présentes CGV seront immédiatement résiliés et le Client restera redevable des frais de service jusqu'à la date de résiliation indiquée par la Société.
116. Le titulaire du compte ne pourra plus utiliser les Services à partir de la date effective de la résiliation. Le Compte pourra être maintenu ouvert pendant une période de douze (12) mois afin de couvrir d'éventuels litiges et réclamations ultérieures. Les opérations initiées avant la date effective de résiliation ne seront pas affectées par la demande de résiliation et devront être exécutées selon les termes des CGV.
117. En cas de résiliation ou de fin des CGV, les fonds en Actifs Numériques ou en euros stockés au sein des Comptes seront restitués au Client, sous réserve de permettre la couverture des frais de réseaux, selon les instructions de ce dernier et sous réserve (i) du fait que tout litige entre la Société et le Client soit purgé à la date de la résiliation, (ii) des éventuelles périodes de blocage, de restrictions attachées aux Services en cause ou (iii) d'éventuelles sûretés judiciaires ou mesures de gel des avoirs.



## 12. Propriété intellectuelle

- 118. Tous les droits de propriété intellectuelle de la Plateforme, à l'exclusion du contenu généré par les Utilisateurs, sont la propriété de la Société. Ils sont fournis à titre gratuit dans le cadre exclusif de l'utilisation du Service. Par conséquent, toute utilisation de ces contenus sans l'autorisation préalable de la Société est illicite.
- 119. La Société est le producteur de la base de données de la Plateforme. Toute extraction ou reproduction non autorisée est interdite.

## 13. Assistance

- 120. En cas de besoin d'assistance technique ou de support commercial, le Client peut à tout moment créer un ticket à l'adresse suivante : [feel-mining.com/ticket](https://feel-mining.com/ticket).
- 121. Le support sera en mesure de répondre aux demandes exprimées en langue française et anglaise dans un délai indicatif de huit (8) jours.

## 14. Non-renonciation

- 122. Le fait que la Société n'exige pas à un certain moment que l'autre partie exécute l'une de ses obligations en vertu des présentes CGV n'affecte pas le droit de la Société de demander leur exécution par la suite.
- 123. La nullité d'une clause n'affecte pas la validité et l'obligation de respecter les autres clauses.

## 15. Changement de contrôle

- 124. En cas (i) de fusion par constitution d'une nouvelle société, d'apport, d'apport partiel d'actif, de fusion-absorption, de scission, ou autre opération entraînant une transmission universelle du patrimoine de la Société ou (ii) de toute opération entraînant un changement de contrôle, direct ou indirect, affectant la Société, les relations contractuelles perdureront sans qu'il ne soit nécessaire d'informer ou d'obtenir le consentement du Client.

## 16. Droit applicable et juridiction compétente

### 16.1. Droit applicable

- 125. Les présentes CGV sont exclusivement régies par le droit français.

### 16.2. Résolution amiable

- 126. En cas de litige, le Client est invité à procéder amiablement et à formuler une réclamation auprès du service clientèle de la Société par voie postale à l'adresse suivante : Service Réclamations Feel Mining - BPS SAS, 29 Boulevard de l'Europe, 38170 Seyssinet-Pariset - France ou par ticket à l'adresse suivante : <https://feel-mining.com/ticket>.
- 127. Aucune action ne pourra être intentée contre la Société sans qu'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ne lui ait été adressée préalablement.



- <sup>128.</sup> En cas de litige résultant de l'application des présentes CGV, et à défaut d'accord amiable, le Client consommateur peut saisir gratuitement un médiateur indépendant, sans préjudice de tout autre recours. Pour cela, le Client consommateur peut adresser un courrier au Médiateur de l'AMF – Mme Marielle Cohen-Branche – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ([amf-france.org](https://www.amf-france.org)).

### **16.3. Jurisdiction compétente**

- <sup>129.</sup> Pour les Clients professionnels, et à défaut d'accord amiable, tout litige découlant des présentes CGV sera tranché par les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris. Pour les Clients ayant la qualité de consommateur, le litige sera tranché par la juridiction compétente dans les conditions de droit commun.



## **ANNEXES ET GARANTIES PRODUITS**



## ANNEXE 1 : CLOUD MINING

1. Tout Client ayant un Compte validé dans les conditions prévues à la Section 6 des CGV, peut choisir de louer un niveau de puissance de calcul dédié au minage d'Actifs Numériques en contrepartie d'un montant forfaitaire annuel ou mensuel. Ce Service permet au Client de générer des revenus en Actifs Numériques.
2. Dans le cadre de ce Service, le Client bénéficie des prestations suivantes :
  - la mise à disposition d'un algorithme sélectionné par le Client ;
  - la fourniture d'une puissance de calcul par l'attribution d'un taux de hachage sélectionné par le Client.
3. Les revenus en Actifs Numériques générés sont conservés sur le Portefeuille Interne du Client.
4. Sur Ordre de Transaction ultérieur du Client, les Actifs Numériques pourront être transférés vers son Portefeuille Externe ou convertis en Euros et transférés sur son compte bancaire personnel, sous réserve du paiement des frais de transactions ainsi que des frais des Tiers et, le cas échéant, des frais de service engagés par la Société.



## ANNEXE 2 : STAKING, STAKING DEFI

### 1. Description des offres

1. Le Service « Placer » se matérialise comme suit :
2. **Staking DeFi** : l'offre staking DeFi consiste à confier à la Société des fonds en Actifs Numériques lesquels sont placés sur des protocoles de finance décentralisée ("DeFi") afin de générer des intérêts sur le capital fourni, notamment par le biais d'opérations de prêt, de fourniture de liquidités, d'emprunt, de collatéralisation d'Actifs Numériques et d'arbitrage entre différents protocoles.
3. Le Client peut choisir depuis son Compte de faire l'acquisition de *stablecoins* ("jetons stables"), de monnaies virtuelles ou de jetons. Selon l'Actif Numérique, la période de blocage et le montant de l'Actif Numérique, la Société propose un rendement, lequel apparaît sur la Plateforme et fait foi entre les Parties.
4. En faisant l'acquisition d'Actifs Numériques dans le cadre de l'offre Staking DeFi, le Client comprend et accepte que (i) les rendements affichés ne sont pas garantis (ii) la Société pourra procéder à des conversions d'Actifs Numériques des fonds du Client (par exemple, d'un stablecoin à un autre) et (iii) les placements sur des protocoles de finance décentralisée présentent des risques économiques et financiers de perte en capital.
5. **Staking (proof of stake)** : ces offres consistent à confier des Actifs Numériques ou des euros convertis en Actifs Numériques à la Société afin que celle-ci les utilise pour valider des transactions via des noeuds sur des blockchains opérant selon la méthode de consensus de la preuve d'enjeu ("proof of stake"). Dans le cadre de ces Services, le Client bénéficie d'une quote-part proportionnelle des revenus générés par l'activité de minage virtualisé en fonction du montant d'Actifs Numériques (« **Collatéral** ») souscrit initialement par le Client. Le montant des revenus gérés est fondamentalement lié à l'« APR » du protocole *Staking* sélectionné par le Client. L'« APR », exprimé en pourcentage annuel, n'est pas garanti par la Société, cette valeur étant soumise à variation.

### 2. Réalisation des Ordres

6. Si le Client souhaite investir ses Actifs Numériques acquis en dehors des Services, il doit (i) approvisionner son Portefeuille Interne en Actifs Numériques depuis son Portefeuille Externe et (ii) initier l'Ordre de Transaction à la Société. L'Ordre doit contenir les informations suivantes :
  - le montant en Actifs Numériques que le Client souhaite investir ;
  - le protocole de *staking* sur lequel le Client souhaite investir.
7. Si le Client souhaite acheter des Actifs Numériques afin de les investir sur un protocole de *staking*, il doit (i) approvisionner son Compte de Paiement en Euros à partir de son compte bancaire personnel ou verser les fonds à la Société en utilisant l'un des Moyens de Paiement disponibles selon les montants de dépôt et (ii) initier l'Ordre de Transaction.
8. L'Ordre doit contenir les informations suivantes :



- le montant en Euros que le Client souhaite convertir ;
  - la catégorie d'Actif Numérique que le Client veut acheter ;
  - le protocole de *Staking* sur lequel le Client souhaite investir ;
  - la preuve de la transaction (TxID) confirmant le dépôt des Actifs Numériques sur l'adresse dédiée, communiquée par la Société lors de la souscription à l'offre.
9. Une fois acquis par la Société pour le compte du Client, par l'intermédiaire du Fournisseur de Liquidité, le montant d'Actifs Numériques concerné sera investi sur le protocole sélectionné par le Client.
10. Les revenus en Actifs Numériques générés sont conservés sur le Portefeuille Interne du Client.
11. Sur Ordre de Transaction ultérieur du Client, les Actifs Numériques et le Collatéral pourront être transférés vers son Portefeuille Externe ou convertis en Euros et transférés sur son compte bancaire personnel (par virement SEPA).
12. En l'absence de délai de verrouillage, l'Ordre de retrait des revenus en Actifs Numériques générés et du Collatéral souscrit initialement sera traité par la Société en trois (3) jours ouvrés, sous réserve des modalités particulières ci-dessous.

### **3. Durée et résiliation**

13. Chaque acquisition d'un produit de Staking DeFi est conclue pour une durée indéterminée.
14. Sous réserve de la période de blocage souscrite, le Client est libre de résilier l'offre souscrite et de récupérer son capital à tout moment, les fonds étant crédités au sein du Portefeuille Interne dans un délai maximum de 24h après la demande.
15. Le Client comprend et accepte qu'aucun retrait de fonds avant l'expiration de la période de blocage ne pourra être effectué.
16. En souscrivant à l'une des offres staking, staking DeFI, le Client comprend et accepte que :
- les rendements affichés ne sont pas garantis ;
  - la Société pourra procéder à des conversions d'Actifs Numériques des fonds du Client (par exemple, d'un stablecoin à un autre) ;
  - les placements sur des protocoles de finance décentralisée présentent des risques économiques et financiers de perte en capital ;
  - les validateurs sur des blockchains ayant recours à la preuve d'enjeu peuvent faire l'objet de sanctions ("slash") ce qui peut conduire à des pertes des Actifs Numériques déposés en Collatéral ;
  - certains jetons stables ("stablecoins") sont exposés au risque de *depeg*, soit la décorrélation entre leur valeur et la valeur stable à laquelle ils sont adossés, ce qui peut conduire à une perte en capital.







## **ANNEXE 3 : ACHAT / VENTE D'ACTIFS NUMÉRIQUES EN EUROS**

### **1. Achat d'Actifs Numériques contre des euros**

1. Tout Client ayant un Compte validé dans les conditions prévues à la section 6 des CGV, peut choisir de convertir des Euros en Actifs Numériques (de façon ponctuelle ou récurrente). Le Client peut acheter des Actifs Numériques par carte bancaire ou en utilisant le solde de son Compte de Paiement. Pour ce faire, il doit (i) renseigner ses informations de carte bancaire ou approvisionner son Compte de Paiement en Euros, et (ii) initier l'Ordre de Transaction.
2. L'Ordre doit contenir les informations suivantes :
  - Le montant en Euros que le Client souhaite convertir ;
  - La catégorie d'Actif Numérique que le Client souhaite acheter ;
  - La récurrence de la Transaction (ponctuelle ou mensuelle).
3. Une fois acquis par la Société pour le compte du Client, par l'intermédiaire du Fournisseur de Liquidité, le montant d'Actifs Numériques concerné sera crédité sur le Portefeuille Interne du Client.

Sur Ordre de Transaction ultérieur du Client, les Actifs Numériques pourront être transférés depuis son Portefeuille Interne vers son Portefeuille Externe.

4. Il est entendu que le service d'achat d'Actifs Numériques peut être temporairement indisponible sans notification préalable. Aussi, la Société décline toute responsabilité pour tout préjudice ou perte résultant de cette indisponibilité.

### **2. Vente d'Actifs Numériques contre des euros**

5. Tout Client ayant un Compte validé dans les conditions prévues à la section 6 des CGV, peut choisir de convertir les Actifs Numériques conservés sur son Portefeuille Interne en Euros.
6. Pour ce faire, le Client doit initier l'Ordre de Transaction à la Société.
7. L'Ordre doit contenir les informations suivantes :
  - La catégorie d'Actifs Numériques que le Client souhaite vendre ;
  - La quantité d'Actifs Numériques que le Client souhaite vendre.
8. Une fois échangé par la Société pour le compte du Client, par l'intermédiaire du Fournisseur de Liquidité, le montant en Euros correspondant sera crédité sur (i) le Compte de Paiement du Client s'il en détient, ou (ii) sur la balance interne visible depuis son Compte Client. Sur demande du Client, les fonds disponibles seront transférés sur son compte bancaire personnel.
9. Sur Ordre de Transaction ultérieur du Client, les Euros pourront être transférés de son Compte de Paiement vers son compte bancaire personnel (par virement SEPA).



10. L'ensemble des Actifs Numériques disponibles sur la Plateforme sont convertibles en euros, selon les modalités définies ci-dessus.
11. Il est entendu que le service de vente d'Actifs Numériques peut être temporairement indisponible sans notification préalable. Aussi, la Société décline toute responsabilité pour tout préjudice ou perte résultant de cette indisponibilité.

### **3. Échange d'Actifs Numériques contre des Actifs Numériques**

12. Le Client a la faculté d'échanger les Actifs Numériques qu'il détient contre d'autres Actifs Numériques disponibles sur la Plateforme.
13. Pour ce faire, le Client doit initier un Ordre de Transaction en indiquant la catégorie et le montant d'Actif Numérique qu'il souhaite échanger et la catégorie d'Actif Numérique qu'il souhaite recevoir.
14. Le montant en Actifs Numériques correspondant sera crédité sur le Portefeuille Interne du Client. Les Actifs Numériques pourront être transférés sur son portefeuille externe ou convertis en euros.
15. La liste des Actifs Numériques disponibles à l'achat, la vente et l'échange peut être modifiée à tout moment par la Société, sans préavis.
16. La Société se réserve le droit discrétionnaire de limiter l'accès au service d'échange pour certains Actifs Numériques, sans l'obligation de fournir une justification. Il est entendu que le service d'échange peut être temporairement indisponible sans notification préalable. Aussi, la Société décline toute responsabilité pour tout préjudice ou perte résultant de cette indisponibilité.



## ANNEXE 4 : “PACKS” D’ACTIFS NUMÉRIQUES

### 1. Description

1. Le Client a la possibilité de souscrire à des “packs” d’Actifs Numériques au sein desquels une répartition automatique de son investissement en EURO est réalisée entre plusieurs Actifs Numériques, préalablement sélectionnés par la Société.
2. Chaque “pack” contient une répartition spécifique d’Actifs Numériques qui ne peut faire l’objet de modifications par le Client. Les Actifs Numériques sont investis par la Société sur des protocoles DeFi et/ou Staking afin de générer des intérêts sur le capital fourni, notamment par le biais d’opérations de prêt, de fourniture de liquidités, d’emprunt, de collatéralisation d’Actifs Numériques et d’arbitrage entre différents protocoles. (Annexe 2)
3. A ce titre, le Client donne mandat à la Société d’exécuter en son nom et pour son compte une ou plusieurs opérations d’achat, de vente et de conversions d’Actifs Numériques.
4. Le rendement quotidien est calculé en fonction des “APR” instantanés liés à chaque Actif Numérique. La Société ne peut garantir un rendement fixe compte tenu de la variabilité des rendements des protocoles DeFi et de Staking au sein desquels les Actifs Numériques sont placés.
5. Les différents “packs” sont établis en fonction des risques inhérents aux Actifs Numériques qui les composent. Le choix des “packs” dépend de la stratégie d’investissement du Client et du niveau de risque qu’il est prêt à assumer dans le cadre de son investissement.
6. Dans le but de définir sa stratégie d’investissement et son profil d’investisseur, le Client est invité à consulter la documentation relative à chaque “pack” d’Actifs Numériques directement sur le site <https://feel-mining.com/packs-de-cryptomonnaies>.
7. **Achat.** Le montant minimum requis pour l’investissement initial est de 100 euros.
8. Lors de l’achat d’un “pack” d’Actifs Numériques, le Client a la possibilité d’opter pour un investissement DCA (Dollar-Cost Averaging) qui consiste à investir des montants fixes à des intervalles de temps réguliers. Le montant et la fréquence des investissements sont modifiables à tout moment par le Client.
9. Les premiers intérêts sont crédités quelques minutes après l’investissement, puis réinvestis automatiquement chaque mois dans le “pack” selon la répartition en vigueur au jour du réinvestissement y compris en fonction d’éventuelles réallocations effectuées par la Société.
10. **Réallocation.** La Société peut effectuer des analyses trimestrielles pour maintenir la stratégie d’investissement de chaque “pack” et atteindre ses objectifs de rendement. Des réallocations au sein des “packs” peuvent être réalisées afin de réorienter automatiquement le Portefeuille du Client vers les Actifs Numériques les plus adaptés à la stratégie initiale du “pack” en question.



## 2. Durée et résiliation

11. Chaque acquisition d'un "pack" d'Actifs Numériques est conclue pour une durée indéterminée.
12. Le Client est libre de résilier l'offre souscrite et de récupérer la valeur de son investissement à tout moment, les fonds étant crédités au sein du Portefeuille Interne dans un délai maximum de 24h après la demande.
13. Le Client a la possibilité de retirer son investissement en EURO ou en Stablecoins (USDT, USDC, EUROCC).
14. Le retrait de l'intégralité de l'investissement implique la résiliation définitive du "pack". Néanmoins, le Client peut choisir d'effectuer un retrait partiel de son investissement en indiquant le montant en EURO ou en stablecoins qu'il souhaite retirer de son "pack".
15. Si le solde résiduel de l'investissement est inférieur à 100 euros, le retrait partiel ne peut aboutir. Le Client a l'obligation de maintenir un solde d'au moins 100 euros pour assurer le bon fonctionnement du "pack".
16. Des frais de vente et de conversion d'Actifs Numériques sont appliqués à chaque retrait partiel et total, effectué par le Client.

## 3. Frais

17. Des frais de courtage sont appliqués lors de chaque investissement. Ceux-ci sont équivalents aux frais que le Client aurait supporté s'il avait acheté chaque Actif Numérique séparément.
18. Des frais de gestion annuels sont également applicables pour chaque type de "pack". Ceux-ci sont calculés sur la base de la valorisation du capital investi et prélevés mensuellement.

## 4. Suspension

19. La Société se réserve le droit de suspendre temporairement les opérations d'achat et de retrait liées aux "packs" d'Actifs Numériques, notamment en cas de réarbitrage ou d'événement susceptible de porter atteinte à l'intégrité des Services.
20. Dans cette hypothèse, les transactions liées aux "packs" peuvent être suspendues par la Société pendant une durée raisonnable, nécessaire aux vérifications et procédures de sécurité qu'elle applique.
21. En cas de maintenance programmée, les Clients seront informés au minimum deux jours ouvrés avant l'interruption des Services, par tout moyen sur la Plateforme.
22. Également, la société se réserve le droit de procéder à un calcul rétroactif des rendements alloués aux Clients en cas de suspicion de bug informatique affectant les rendements ou en cas de circonstances exceptionnelles mettant en péril la stabilité des services "packs".



## 5. Avertissement

23. La performance indiquée pour chaque service de "Pack" est une estimation de la performance qu'il a eu sur l'année passée. Cette donnée est communiquée à titre indicatif et ne constitue pas une garantie de rendement futur. Le calcul de cet indice repose sur : l'historique des cours des différents Actifs Numériques composant le "pack", et sur les rétributions propres au protocole de chaque projet en utilisant les "APR" actuels, qui sont susceptibles de varier au fil du temps.
24. Le rendement "APR" correspond au taux d'intérêt annuel calculé en fonction du nombre de jetons placés. L'"APR" est une donnée qui peut varier à la baisse comme à la hausse, sa stabilité ne peut être garantie par la Société.
25. Le Client est conscient de la possibilité que certains Actifs Numériques inclus dans certains "packs" ne génèrent pas de rendement, entraînant une diminution de l'"APR" instantané et de la performance globale du "pack".
26. En outre, en souscrivant à l'offre de "pack" d'Actifs Numériques, le Client comprend et accepte que :
  - les placements sur des protocoles de finance décentralisée présentent des risques économiques et financiers de perte en capital ;
  - les validateurs sur des blockchains ayant recours à la preuve d'enjeu peuvent faire l'objet de sanctions ("slash") ce qui peut conduire à des pertes des Actifs Numériques déposés en Collatéral ;
  - certains jetons stables ("stablecoins") sont exposés au risque de *depeg*, soit la décorrélation entre leur valeur et la valeur stable à laquelle ils sont adossés, ce qui peut conduire à une perte en capital.



## **ANNEXE 5 : MATÉRIEL DE MINAGE**

1. Le Produit désigne l'ensemble du matériel mis en vente par la Société sur la Plateforme, destiné à la vérification des transactions sur un ou plusieurs protocole(s) blockchain.
2. Avant de valider sa commande, le Client peut choisir entre plusieurs niveaux de puissance dépendant d'une quantité de calcul ou d'un taux de hachage. Pour plus d'information, le Client est invité à consulter la FAQ mise à disposition par la Société sur la Plateforme.
3. Avec l'achat du Produit, le Client bénéficie des prestations annexes suivantes :
  - La livraison du Produit prêts à l'emploi et équipé d'un logiciel préinstallé ;
  - Le support Client.



## ANNEXE 6 : HÉBERGEMENT DE MATÉRIEL DE MINAGE

### 1. Description

1. Le Produit désigne la mise à disposition par la Société au Client d'un emplacement au sein d'un centre d'hébergement situé à l'étranger. Pour cela, le Client doit (i) acheter sur le Site le matériel de minage et (ii) choisir la localisation du centre d'hébergement.
2. Au titre de cet achat, le Client bénéficie des prestations principales suivantes :
  - La mise à disposition d'un ou plusieurs emplacement(s) au sein d'un centre d'hébergement ;
  - La mise à disposition d'une connexion réseau entre le matériel du Client, son accès Internet et le centre d'hébergement ;
  - La mise à disposition de techniciens présent au centre d'hébergement pour effectuer des actions ponctuelles sur le matériel hébergé pour le Client ;
  - Le raccordement à la *pool* de minage de la Société ;
3. Le Client bénéficie également d'une prestation annexe de maintenance du matériel hébergé, incluant :
  - La vérification et l'entretien régulier du matériel du Client, y compris le changement de pièces défectueuses ne faisant pas partie du matériel mais nécessaires pour son bon fonctionnement ;
  - La vérification et la surveillance du câblage réseau et électrique.
4. Sous réserve de l'application des garanties définies en Annexe 8, toutes les autres prestations de réparation, remplacement de composants, ou autres interventions de dépannage seront automatiquement facturées au tarif horaire (indivisible) sur devis préalable et accord du Client.
5. Si des Produits « ASICS » sont commandés de façon concomitante, une garantie commerciale de dix-huit (18) mois supplémentaires, courant à compter de la fin de la garantie constructeur de six (6) mois, pourra être souscrite.

### 2. Disponibilité

6. La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts, dans le cadre d'une obligation de moyens, pour assurer la disponibilité et le bon fonctionnement de la puissance électrique allouée et la disponibilité minimale de fourniture des services selon les caractéristiques suivantes : une disponibilité de 95 % sur une base annuelle, sous réserve des phases de tests, installation, panne réparation ou maintenance.
7. Le Client comprend et accepte que des périodes de maintenance planifiées peuvent intervenir pour diverses raisons et notamment l'entretien, des travaux électriques et / ou portant sur les réseaux, la réorganisation des exploitations ou encore le transfert des activités vers de nouvelles exploitations.





8. La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que ces périodes d'inactivité ne dépassent pas 20 jours par an.
9. Les Clients seront informés au minimum deux ouvrés avant l'interruption des services, par tout moyen sur la Plateforme.
10. Les Clients ayant souscrit à une offre d'hébergement aux Emirats Arabes Unis (UAE) sont informés et acceptent sans réserve qu'en raison des conditions climatiques particulières de cette zone géographique du monde (fortes chaleurs et taux d'humidité élevée), l'activité est suspendue durant les mois de juillet et août de chaque année.

### 3. Tarification et paiements

11. La facturation de la dépense énergétique du matériel du Client se fait par retenue sur la production brute de minage en fonction du tarif du kwh du centre d'hébergement sélectionné par le Client ("Retenue"). La Retenue sera calculée tous les premiers du mois suivant la période écoulée du cours des Actifs Numériques objet du minage.
12. Le prix de la Retenue comprend notamment :
  - L'énergie utilisée par le matériel du Client ;
  - Les pertes en effet fer et joule dans les transformateurs, tableaux électriques et câbles ;
  - L'énergie liée au système de refroidissement ;
  - Les taxes en vigueur au moment de la signature du contrat et des taxes locales ;
  - Les frais de primes fixe du fournisseur ;
  - L'énergie nécessaire aux services généraux.
13. La Société se réserve le droit de répercuter sur le Client et sans délai toute nouvelle taxe relative aux énergies, augmentation des taxes existantes ou augmentation des tarifs réglementés de l'électricité fixés par l'État, ainsi que le cas échéant toute augmentation des tarifs des partenaires de la Société participant à l'exécution du Service.
14. Le Service d'Hébergement de Matériel de minage fait l'objet de rapports de production selon une périodicité mensuelle disponibles sur le Compte Client, en format téléchargeable.
15. En plus de la Retenue, le Client verse à la Société des frais de maintenance d'un montant de 10% des revenus nets de la période écoulée, incluant la déduction de la Retenue.

### 4. Durée et résiliation

16. **Durée.** Les présentes conditions particulières entrent en vigueur à compter de leur acceptation par les Client pour une durée de deux (2) ans, renouvelable tacitement, avec une période minimale d'engagement de un (1) an.
17. **Suspension.** Lorsque la production brute des activités de minage ne suffit pas à honorer la dépense énergétique de la machine, le Client comprend et accepte que la Société puisse suspendre temporairement les présentes CP afin de mettre fin temporairement aux activités de minage pendant une durée de 6 mois maximum, calculée sur une période de 6 mois consécutive ou sur 6 mois maximum au cours d'une année civile.



18. En pareille situation, la Société conservera l'emplacement sélectionné dans le centre d'hébergement par le Client pendant une durée ne pouvant excéder le délai de 6 mois tel que calculé selon la clause ci-dessus, dans l'attente de conditions de marché permettant de nouveau d'atteindre une rentabilité des activités de minage.
19. **Résiliation.** Une fois la période minimale d'engagement révolue, le Client peut dénoncer le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société en respectant un préavis d'un (6) mois.
20. En cas d'arrêt des opérations selon les termes de la présente clause pendant un délai supérieur à 6 mois, la Société pourra résilier les CGV et les présentes CP. Le Client pourra alors décider de (i) demander la livraison des machines de minage au lieu de son choix et à ses frais, à la suite de l'acceptation d'un devis de livraison correspondant ou (ii) abandonner la propriété des machines de minage, sans indemnité.
21. En cas de résiliation anticipée, le Client restera redevable des frais et coûts relatifs à la période minimale d'engagement du contrat.

## **5. Responsabilité**

22. Le Client comprend et accepte que les Services fournis au titre des présentes CP sont fournis aux risques et périls du Client, les activités de minage étant par nature risquées et incertaines.
23. En particulier, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de force majeure de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers. En particulier, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de vol, destruction, incendie du matériel de minage appartenant au Client ou des installations du partenaire de la Société.



## **ANNEXE 7 : PORTEFEUILLES PHYSIQUES**

1. Le Produit désigne des portefeuilles physiques de conservation d'Actifs Numériques. Au titre de l'achat d'un ou plusieurs portefeuilles physiques, le Client bénéficie des prestations suivantes :
  - livraison des matériels prêts à l'emploi et équipés d'un logiciel préinstallé ;
  - un support Client selon les conditions prévues par la Section 13 des CGV.
  
2. A la demande du Client, la Société met un résumé de la politique de conservation à sa disposition sous format électronique.



## ANNEXE 8 : GARANTIES ET CONDITIONS RELATIVES AUX PRODUITS

### 1. Livraison

1. La Société fait exécuter la prestation de livraison des Produits pour le compte du Client. Les Produits sont livrables en France et à l'étranger.
2. Pour tous les Produits expédiés hors Union européenne et DOM-TOM, le prix sera calculé hors taxes automatiquement sur la facture. Les droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état exigibles sont à la charge et sous la seule responsabilité du Client, y compris professionnel.
3. Les Produits commandés sont livrés dans le délai indiqué sur la fiche Produit idoine, disponible sur la Plateforme. Pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par écrit sur un autre support durable. La Société remboursera les sommes versées par le Client au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du Contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.
4. Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant. Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés à réception et, le cas échéant, émettre ses réserves à l'adresse support [feel-mining.com/ticket](https://feel-mining.com/ticket) de la Société dans un délai de trois (3) jours en transmettant tous les justificatifs y afférents (photos notamment). A l'issue de ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés exempts de tout vice apparent.
5. La Société pourra rembourser ou remplacer le Produit objet de la réclamation, sous réserve des justifications fournies par le Client et de la bonne réception du Produit par la Société.
6. Sauf dispositions légales contraires applicables et en l'absence de réclamation, le Client supporte l'intégralité des risques et périls liés à la livraison du Produit à compter de son expédition par la Société.

### 2. Garanties

#### a. Garanties légales

7. **Garantie légale de conformité.** Conformément aux dispositions des articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation, le consommateur bénéficie d'une garantie légale contre les défauts de conformité des Produits achetés sur la Plateforme.
8. Le bénéfice de la garantie légale de conformité peut être demandé par tout consommateur au sens du code de la consommation, à savoir : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
9. Le consommateur dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour agir en application de la garantie légale de conformité.
10. En cas de défaut de conformité, le consommateur a le droit de :



- Demander la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues à l'article L.217-9 et suivants du Code de la consommation ;
  - Obtenir une réduction du prix ou la résolution du contrat dans les conditions prévues aux articles L.217-14 et suivants du Code de la consommation.
11. La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours (30) suivant la demande du Client et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.
  12. Pour mettre en œuvre la garantie légale de conformité, le consommateur doit contacter le service client de la Société à l'adresse suivante : Service Client Feel Mining - BPS SAS, 29 Boulevard de l'Europe, 38170 Seyssinet-Pariset - France, ou par ticket à l'adresse suivante : <https://feel-mining.com/ticket>.
  13. Le consommateur devra fournir une preuve d'achat (facture) et une description du défaut constaté.
  14. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.
  15. **Garantie contre les vices cachés.** Conformément aux dispositions des articles 1641 à 1649 du Code civil, la Société est tenue de garantir les Produits vendus contre les vices cachés qui les rendent impropres à l'usage auquel ils sont destinés, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne les aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
  16. Le bénéfice de la garantie contre les vices cachés peut être demandé par tout Client, qu'il soit consommateur ou professionnel.
  17. Le Client dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice pour mettre en œuvre la garantie des vices cachés.
  18. Le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

## **b. Garanties commerciales**

19. **Garantie constructeur.** En sus des garanties légales, dans le cadre de l'acquisition de matériel « ASICS », une garantie constructeur offerte couvre l'ensemble des composants informatiques intégrés.
20. La durée de la garantie constructeur est spécifiée sur chaque « fiche produit » de chaque matériel « ASICS » au sein de la Plateforme.
21. Cette garantie est soumise au respect des conditions non limitatives suivantes :
  - Le Client n'a porté aucune atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de la Société ;
  - Le Produit fonctionne exclusivement par le système d'exploitation et du logiciel de minage inclus ;
  - Le Client n'a effectué aucune modification des réglages des composants ;



- Le Client n'a effectué aucun overclocking.
22. Cette garantie couvre les réparations des dysfonctionnements et des pannes qui engendreraient un arrêt de fonctionnement complet du Produit (pièces et main d'œuvre compris), ainsi que les frais nécessaires à ces réparations. En cas de défaillance d'un produit couvert par la garantie constructeur, celui-ci est renvoyé au constructeur. Le délai d'interruption de service correspond au temps nécessaire à la réparation du Produit par le constructeur ainsi qu'au retour du Produit sur le site d'exploitation.
23. Ne sont pas couverts par la garantie constructeur tous les dommages résultant d'une cause extérieure et sur laquelle Feel Mining n'a aucune emprise et notamment :
- Les dommages résultant de dysfonctionnements liés à la blockchain en cause, comme par exemple un hard-fork ;
  - Les dommages résultant de risques réglementaires comme par exemple l'interdiction soudaine de l'exercice d'une activité de minage dans un pays où le minage était pratiqué ;
  - Les dommages résultant d'une oxydation, de la corrosion ou de problèmes d'environnements (chaleur, poussière, etc.) ;
  - Les dommages résultant d'une cause externe comme le choc, la chute, la foudre, l'incendie, la tempête, le vandalisme, le hacking ou un dysfonctionnement des protocoles blockchain.
24. Pour mettre en œuvre la garantie constructeur, le consommateur doit contacter le service client de la Société à l'adresse suivante : Service Client Feel Mining - BPS SAS, 29 Boulevard de l'Europe, 38170 Seyssinet-Pariset - France, ou par ticket à l'adresse suivante : <https://feel-mining.com/ticket>.
25. **Extension de garantie.** Les Produits « ASICS » souscrits en parallèle de l'hébergement du matériel, peuvent bénéficier d'une garantie contractuelle payante à compter de l'expiration de la garantie constructeur initiale.
26. La souscription de l'extension de garantie se fera directement en ligne au moment de la validation d'une commande d'un matériel « ASICS » et la validation se fera par une case à cocher. Elle pourra également se faire par signature dans le cas d'un achat hors site.
27. La durée de l'extension de garantie pour chaque matériel « ASICS » est indiquée lors de la souscription de cette option.
28. Cette garantie couvre les réparations des dysfonctionnements et des pannes qui engendreraient un arrêt de fonctionnement complet du Produit (pièces et main d'œuvre comprises), ainsi que les frais nécessaires à ces réparations. En cas de panne non réparable du Produit, la Société devra fournir provisoirement un Produit de remplacement, présentant des caractéristiques identiques à celui remplacé ou assurant les mêmes fonctionnalités.
29. Ne sont pas couverts par l'extension de garantie tous les dommages résultant d'une cause extérieure et sur laquelle Feel Mining n'a aucune emprise et notamment celles prévues dans le cadre de la garantie constructeur.



30. Ce contrat de garantie étant l'accessoire naturel du contrat d'hébergement, la garantie prendra automatiquement fin en cas de résiliation du contrat principal d'hébergement du matériel.
31. Il est entendu que la durée cumulée de la garantie constructeur et de toute extension de garantie ne peut excéder vingt-quatre (24) mois.
32. Les prestations de réparation réalisées hors du cadre de l'extension de garantie seront automatiquement facturées au tarif communiqué au moment de la demande de souscription et correspondant à un pourcentage de la valeur marchande initiale du matériel « ASICS » concerné.

### **3. Niveau de service**

33. La Société se réserve le droit d'apporter des modifications, des suppressions ou des ajouts de fonctionnalités et d'outils en vue de l'amélioration des Produits et Services vendus au Client. Ce dernier sera informé des changements importants par courrier électronique à l'adresse électronique de contact communiquée en cas :
  - d'évolution significative de l'utilisation normale des Produits ; et/ou
  - de nécessité de la part du Client d'accepter des conditions supplémentaires pour l'utilisation des Produits.
34. La Société se réserve le droit d'effectuer des mises à jour commercialement raisonnables de ses Produits. Le cas échéant, la Société en informera le Client ayant préalablement consenti à recevoir de tels courriers électroniques.
35. La Société se réserve le droit d'accéder à distance au Produit du Client à sa seule discrétion afin de mettre en œuvre des mises à jour logicielles, ou des corrections de tout ordre assurant le bon fonctionnement du Produit et apportant des évolutions sur les Produits vendus au Client via la Plateforme. Dans ce dernier cas, le Client en sera informé par courrier électronique à l'adresse de contact communiquée.



## ANNEXE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Tous les termes relatifs à la protection des données personnelles utilisées dans les contrats conclus avec Feel Mining doivent être interprétés conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 abrogeant la directive 95/46/CE (ci- après le « **Règlement Européen** » ou « **RGPD** »).
2. Toute donnée personnelle susceptible d'être collectée dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme est traitée et conservée conformément à la réglementation précitée. Feel Mining s'engage au respect de cette réglementation.
3. Il est rappelé que le site Feel Mining a pour vocation d'être un outil utilisé par des personnes majeures.

### 1. Les opérations de traitement de données à caractère personnel concernant les Utilisateurs

4. Pour une information complète sur le traitement des données personnelles, Feel Mining invite l'Utilisateur à consulter sa politique de confidentialité dans laquelle sont notamment précisés les éléments suivants :
  - Les bases légales des traitements des données personnelles collectées ;
  - Les typologies des données personnelles collectées ;
  - La durée de conservation des données personnelles collectées ;
  - Les finalités des traitements des données personnelles collectées, notamment à des fins publicitaires ;
  - Les données personnelles partagées par Feel Mining avec ses partenaires et les transferts hors EEE effectué ;
  - Les droits des personnes et les modalités d'exercice.

### 2. Les opérations de traitement de données à caractère personnel effectuées pour le compte de Feel Mining et du Client

5. Dans ce cadre, Feel Mining ainsi que ses clients (ci-après « **Clients** ») ont la qualité de Co-responsables des traitements au sens de l'article 26 du Règlement Général sur la Protection des Données, en ce qu'elles déterminent les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Les Parties reconnaissent avoir connaissance des obligations qui s'appliquent à elles en vertu de la législation en vigueur et s'engagent à les respecter et à mettre à jour les modalités de mise en œuvre du traitement conjoint en cas d'évolution de cette législation, pendant toute la durée du présent contrat.
6. La « **donnée personnelle** » ou « **à caractère personnel** » est définie comme toute information se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs





éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

7. Le « **traitement** » est défini comme toute opération ou ensemble d'opérations effectuée(s) ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquée(s) à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
8. Chaque Partie s'engage à définir et mettre en œuvre les procédures internes nécessaires au respect des obligations qui lui incombent, notamment :
  - Traiter les données personnelles uniquement pour la ou les seules finalités du traitement conjoint et garantir un niveau approprié de sécurité et de confidentialité de ces données ;
  - Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter ces données n'accèdent qu'aux seules données nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions et pour les besoins de l'exécution du présent contrat ;
  - Veiller à ce que les mesures nécessaires au traitement des demandes d'accès, de modification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition ou encore de retrait du consentement soient mises en œuvre dans les systèmes informatiques et bases de données relevant de sa responsabilité ;
  - Définir, mettre en place et maintenir des procédures de gestion des incidents de sécurité, notamment toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisé à des données à caractère personnel, que ce soit de manière accidentelle ou illicite, et de gestion de la continuité des prestations ;
  - Informer l'autre Partie, sans délai, de tout incident de sécurité susceptible d'impacter en tout ou partie le traitement conjoint et :
    - Déclencher une investigation sans délai et coordonner en tant que de besoin son action avec celle de l'autre Partie ;
    - Déterminer avec l'autre Partie si cet incident doit être ou non notifié à toute personne, autorité de régulation ou autorité administrative en vertu de la législation applicable et coopérer avec l'autre Partie lorsqu'une telle notification est requise ;
    - En cas de sous-traitance de tout ou partie de ses obligations, ne faire appel qu'à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes, en particulier lorsqu'ils interviennent dans la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées au traitement conjoint, et veiller à ce qu'ils respectent l'ensemble des obligations prévues au présent contrat.
  - Veiller à encadrer les transferts hors de l'Espace Économique Européen (EEE) en accord avec le Chapitre 5 du RGPD. Si le Client a la volonté de fournir un accès non occasionnel à des Utilisateurs situés hors de l'EEE, il devra faire une demande de clauses contractuelles types auprès de Feel Mining.



- A l'expiration du contrat, pour quelque raison que ce soit, assurer la suppression de toutes les données personnelles et des copies existantes, à moins que leur conservation ne soit justifiée par un autre contrat avec le Co-responsable de traitement, par des dispositions légales ou réglementaires applicables ou encore pour la conservation de la preuve dans le cadre de tout litige, judiciaire ou extrajudiciaire, lié à l'exécution des obligations d'une Partie au titre du présent contrat.
9. En ce qui concerne la gestion de l'exercice des droits des personnes concernées au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles, les Parties conviennent de partager les responsabilités concernant le suivi et le traitement des demandes des personnes concernées. Pour ce faire, les parties s'engagent à :
- traiter les demandes dans les conditions et délais prescrits par la législation applicable ;
  - transmettre, dans les 48 heures, les demandes des personnes concernées qu'elle reçoit à la Partie responsable de la demande de droit en l'espèce ;
  - fournir à l'autre partie dans un délai de 7 jours ouvrés, les informations relevant de sa responsabilité si elles sont nécessaires à la gestion et au suivi d'une demande de droit ;
  - prendre les mesures nécessaires au traitement de la demande, relevant de sa responsabilité, dans un délai de 7 jours ouvrés, dans les systèmes informatiques et bases de données relevant de sa responsabilité.
10. Chaque Partie garantit l'autre Partie contre tout dommage ou préjudice résultant de la violation de ses obligations du fait des actes ou omissions de ses employés ou sous-traitants.
11. Il est rappelé que les Utilisateurs du site représentant les Clients sont tenus à leurs propres obligations définies par le Client.
12. Les traitements de données faisant l'objet d'une responsabilité conjointe de traitement sont les suivants :
- Gestion des comptes Feel Mining
  - Utilisation de la plateforme
  - Support et assistance
  - Hébergement et stockage des données
13. Feel Mining mettra également en œuvre des traitements de données à caractère personnel en tant que seul responsable de traitement :
- Développements de la plateforme ;
  - Activités commerciales ;
  - Organisation de la communication ;
  - Gestion Ressources Humaines interne ;



- Gestion du KYC ;

14. Toutes les données personnelles traitées par Feel Mining demeurent la propriété exclusive de Feel Mining qui conserve l'entière maîtrise de ses données personnelles. Feel Mining s'engage à informer les personnes concernées par les traitements de données réalisés en tant que co-responsable de traitement ainsi que ceux réalisés en tant que seul responsable de traitement en accord avec les articles 12, 13 et 14 du RGPD. Le Client reste seul responsable de l'information aux personnes concernées pour les traitements réalisés en tant que seul responsable de traitement.
15. Pour une information complète sur la description des opérations de traitement, Feel Mining invite l'Utilisateur et le Client à consulter sa Politique de confidentialité dans laquelle sont notamment précisés l'objet, la durée, la finalité du traitement et les données collectées.